

FORMULAIRE SE – 335 – 07

À _____ le ____ / _____ /

Nom (M, Mme, Mlle) : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____

N° d'immatriculation
N° SS

Caisse Primaire d'Assurance

--	--	--	--	--	--	--

Adresse en France : _____

Monsieur le Directeur,

Je suis ressortissant Malien et j'exerce une activité salariée ou assimilée en France où je réside. Cette activité entraîne mon assujettissement au régime général de sécurité sociale.
A ce titre, et pour permettre aux membres de ma famille restés au Mali de bénéficier sur place des prestations en nature en cas de maladie ou de maternité, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir le Formulaire SE - 335 - 07 conformément aux dispositions de l'article 14 de la convention franco-malienne de sécurité sociale.

Il s'agit de l'attestation initiale.

Il s'agit de renouveler celle qui se termine le _____ 2020

Je suis marié

non marié

célibataire, veuf

Je n'ai pas d'enfant à charge

J'ai au moins 1 enfant à charge

L'ADRESSE DE MA FAMILLE AU MALI EST LA SUIVANTE : _____

***Je joins IMPERATIVEMENT à ma demande :**

- photocopie de la carte vitale (SS)
- photocopie du titre de séjour
- photocopie livret de famille intégral / ou actes de naissance + actes de mariage
- 3 derniers bulletins de salaire

Signature :

ETAT DE FAMILLE

(art. 45 de la convention, art. 85 de l'Arrangement administratif général)

N° SS : Dossier N ° F
N° M

1. L'état de la famille est établi en DOUBLE exemplaire.

2. L'état de famille est établi et visé :

A - Lorsque les enfants résident au Mali :

- Soit par l'Institut National de Prévoyance Sociale au vu des documents d'état civil ;

- Soit les Autorités Consulaire du Mali en France.

B - Lorsque les enfants résident en France :

- Par les autorités compétentes en matière d'état civil.

3. Un exemplaire de l'état de famille est remis par le travailleur, avant son départ, à l'institution du pays de résidence de sa famille, et son arrivée dans l'autre pays, à l'institution compétente de du lieu de travail.

Dans cas où l'état de famille a été établi par les Autorités consulaires du Mali en France, les deux exemplaires de l'état de famille sont remis à l'institution française à charge, pour cette dernière fois, d'en adresser un exemplaire à l'institution malienne.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT

I - LE TRAVAILLEUR

Nom :

Nom de jeune fille (le cas échéant) :

Prénoms :

Date naissance :

Lieu de naissance :

Sexe :

Nationalité : Malienne

Fils de :

Situation de famille :

et de :

Tél :

Adresse précise :

- dans le pays d'origine :

- dans le nouveau pays d'emploi (si celle-ci est déjà connue) :

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

II — LE CONJOINT RESIDANT DANS LE PAYS AUTRE QUE LE PAYS D'EMPLOI

Nombre d'épouses (1): 1

Nom du conjoint (2):

Nom de jeune fille:

Fille de :

Prénom(s) :

et de :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse précise :

Date du mariage :

III — LES ENFANTS A CHARGE

NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTE (3)

L'autorité administrative ou d'état civil ou l'institution qui a établi le présent état de famille :

Désignation :

Adresse :

CERTIFIE que les renseignements d'état civil consignés dans le présent document sont CONFORMES aux indications figurant sur ;

- le livret de famille
- l'extrait d'acte de naissance (4)

présenté par le travailleur et,

ATTESTE L'EXISTENCE, à la présente date, des personnes énumérées ci-dessus.

A Bagnole

Le

Vis de l'autorité administrative
de l'officier d'état civil Ou d'état civil ou cachet de l'institution :

Signature de l'autorité administrative ou
ou du représentant de l'institution

(1) Concernent les ressortissants maliens seulement.

(2) Les renseignements concernant chaque épouse seront portés dans une colonne séparée

(3) Indiquer la parenté des enfants avec le travailleur par les lettres suivantes :

- A : enfant légitime
- B : enfant légitimé
- C : enfant adoptif du travailleur ou de son conjoint
- D : enfant naturel reconnu du travailleur ou de son conjoint
- E : enfant du conjoint

(4) Biffer mention inutile

DEMANDE DE PRESTATIONS FAMILIALES

(art. 86 de l'Arrangement administratif général)

Dossier n°

La présente demande est établie en double exemplaire par le travailleur ou à défaut par la personne ayant la garde des enfants. Elle est adressée directement par le demandeur à l'Institution d'allocations familiales compétente du nouveau pays d'emploi. Celle-ci en conserve un exemplaire et envoie le second à l'institution d'allocations familiales du lieu de résidence de la famille.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT

I - LE TRAVAILLEUR

Nom :
Nom de jeune fille (le cas échéant) :
Prénoms :
Date naissance :
Lieu de naissance :
Sexe :
Nationalité :
Adresse dans le pays d'emploi :
Numéro d'immatriculation ou d'allocataire
— en France :
— au Mali :

**II - LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR PERCEVOIR
LES PRESTATIONS FAMILIALES**

Nom :
Nom de jeune fille (le cas échéant) :
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Sexe :
Lien de parenté avec le ou les enfants (2) :
Adresse précise :

(1) Biffer les mentions inutiles.

(2) Par exemple : Père, mère, grand-mère, sœur, tante, tuteur ou autre personne.

Je demande que les prestations familiales soient versées, pour les enfants énumérés dans l'état de famille joint à la présente demande, entre les mains de la personne désignée ci-dessus.

A... , le...

Signature du travailleur :

PARTIE RÉSERVÉE A L'EMPLOYEUR

L'employeur ci-dessus désigné :

Nom (ou raison sociale)(1) :

Branche d'activité :

Adresse :

DECLARE que le travailleur désigné ci-dessus a commencé à travailler à son service le (jour, mois, an) :

.....

A... , le ...

Signature de l'employeur ou de son préposé
Et cachet de l'entreprise :

PARTIE RÉSERVÉE A L'INSTITUTION D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NOUVEAU PAYS D'EMPLOI DU TRAVAILLEUR

L'institution d'allocations familiales du pays d'emploi :

Dénomination :

Adresse :

CONSTATE :

1. - Que le travailleur ci-dessus désigné remplit les conditions d'activité ouvrant droit aux prestations familiales du pays de résidence de la famille à compter du (jour, mois, an) :
2. - Que la validité du premier état de la famille présenté par le travailleur en cause expirera le (jour, mois, an) :

Signature du représentant
de l'institution et cachet :

(1) Biffer la mention inutile